
Dans sa séance du 30 septembre 2025, le Conseil municipal a pris la résolution ci-après :

Les textes complets des délibérations, des résolutions, des statuts et des procès-verbaux approuvés des séances du Conseil municipal peuvent être consultés à la mairie, sur rendez-vous.

RESOLUTION 25-02

Pour le maintien de la glissière centrale de sécurité sur le quai de Cologny, de Genève-Plage à la route de Thonon, soit l'intégralité du tronçon aménagé actuellement - proposée par le groupe Libertés et Justice sociale (LJS)

le Conseil municipal
en présence de 23 de ses membres
accepte par 21 oui et 1 abstention (majorité simple)

1. De rappeler au Département de la santé et des mobilités l'importance du maintien de la glissière centrale de sécurité existante sur le quai de Cologny, sur l'ensemble de sa longueur actuelle et de souligner que ce maintien contribue grandement à la sécurité routière, en particulier pour éviter les accidents graves ou mortels.
2. De demander au Département de la santé et des mobilités une modification du projet pour réintégrer une glissière centrale de sécurité sur le même tracé qu'actuellement.
3. De demander au Conseil administratif de transmettre la présente résolution au Département de la santé et des mobilités, pour une prise en considération.

Collonge, le 8 octobre 2025

Marc Oberson
Président du Conseil municipal